



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de la Vie Citoyenne
et des Services à la Population

DEC 2023 - 188

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le **06 DEC. 2023**

et publication ou notification le :

Objet : Convention d'occupation d'un bureau situé 11, rue des Anciennes Mairies à Nanterre à l'association Jeu 2 Cordes

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-165 du 19 octobre 2023 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article.

Vu le projet de convention,

Considérant que la ville de Nanterre souhaite soutenir l'activité de cette association en mettant à sa disposition à titre temporaire et gratuit un bureau situé 11, rue des Anciennes Mairies à Nanterre dont elle est propriétaire,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les conditions d'occupation de cette mise à disposition,

DECIDE

Article unique d'approuver et signer la convention entre la ville de Nanterre et l'association Jeu 2 Cordes concernant la mise à disposition temporaire et gratuite d'un bureau situé 11, rue des Anciennes Mairies à Nanterre.

Nanterre, le

Le Maire de Nanterre


Raphaël ADAM

